



COMMUNIQUE FEDERAL

PARIS, le 25/05/2020

Post-confinement : le retour partiel du ballon

Après avoir posé les premiers jalons d'un retour progressif à la pratique, le Ministère des Sports a écouté les propositions de la famille des sports collectifs et a fait évoluer ses guides de reprise en précisant un cadre adapté à ceux-ci. Notre fédération et ses disciplines jouissent désormais de contours adaptés, permettant une pratique plus spécifique tant qu'elle est réalisée dans le cadre sanitaire globale obligatoire.

Les travaux menés communément par les fédérations françaises de sports collectifs ont porté leurs fruits. En effet, une semaine après avoir obtenu la possibilité du retour sur les terrains de pratique, la Fédération Française de Football Américain a soumis son protocole de reprise technique aux équipes ministérielles et en présente les contours validés.



Les recommandations sanitaires à la reprise sportive

Les premières mesures qui s'imposent sont axées autour de la santé à date de chaque pratiquant. Pour les personnes ayant contracté le Covid-19 ou ayant été en contact avec des malades confirmés, une consultation médicale s'impose avant la reprise. Concernant les potentiels pratiquants pour lesquels l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique, il est fortement conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive. Enfin, pour les pratiquants volontaires, il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive en durée et en intensité afin de réadapter le corps à l'effort et de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaire ou articulaire, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.



Les recommandations de reprise des activités de la Fédération Française de Football Américain

Avant toute chose, il est primordial de rappeler que les alternatives à nos pratiques qui sont présentées ici ne sont que la base d'un jeu différent, alternatif. En effet, seules des pratiques individualisées et en extérieur sont autorisées. Les pratiques de contact quelles qu'elles soient, ne sont toujours pas autorisées. Aussi, les règles de distanciation physique présentées lors des précédentes communications ainsi que le maintien des mesures barrières doivent rester au centre de tout retour à la pratique.

Ces activités alternatives ne permettent ni opposition ni match jusqu'au 2 juin 2020, a minima. Le passage de ballon est autorisé dans le strict respect des gestes barrières, de la distanciation physique et du cadre fixé. La désinfection de l'ensemble du matériel avant et après l'utilisation est impérative.



Les activités alternatives pour le football américain, le flag football et le cheerleading

Football Américain & Flag Football

- Activités de reprise et d'entretien physique en distanciation (préparation physique générale collective) ;
- Activités de reprise de technique individuelle dans le respect des règles de distanciation (4m² en statique, 5 m en marchant, 10 m en courant) et avec ballon et matériel pédagogique, sans flag, sans bloc et sans plaquage ;
- Mise à disposition d'une base de données d'exercices sur le site de la fédération ;
- Mise en place d'un échange vidéo avec plusieurs acteurs de la fédération ;
- Activités de formation tactique à distance (interventions d'entraîneurs sur des plateformes de formation).

Cheerleading

- Activités de reprise et d'entretien physique (préparation physique générale collective) dans le respect des règles de distanciation (4m² par personne en statique, 5 m en marchant, 10 m en courant) ;
- Mise à disposition d'une base de données d'exercices sur le site de la fédération ;
- Activités de danse et de synchronisation (pour le cheerleading) dans le respect des règles de distanciation (4m² par personne en statique, sans portés et sans pyramides).

Les publics concernés et les lieux de pratiques imaginés

Sont concernés les clubs affiliés à la fédération, les pratiquants ayant une licence pour la saison 2019/2020, sans symptôme d'infection virale et qui respectent les préconisations des autorités et la mise en œuvre des protocoles présentés. Quant aux lieux de pratique envisagés par la FFFA, seuls les équipements de plein air (surfaces planes et sécuritaires permettant ces entraînements spécifiques en sécurité) ouverts par le décret du 2020-545 du 11 mai 2020 et uniquement avec l'autorisation de la collectivité locale.

Les aménagements imposés par la FFFA et soutenus par le Ministère des Sports

- Rassemblement de 10 personnes maximum encadrement compris en prenant en compte la présence d'un (ou plusieurs) responsable(s) de groupe qui est (sont) garant(s) des consignes sanitaires à respecter (exemple : 9 pratiquants + 1 entraîneur, 8 pratiquants + 2 entraîneurs etc.) ;
- Le matériel pédagogique (*ndlr : hors ballon*) n'est manipulé que par l'encadrant. Le ballon n'est envoyé que par le coach ou le lanceur (*ndlr : unique et désigné en début de séance**) sans passe entre les joueurs (*ndlr : hors lanceur*). Une fois le ballon réceptionné par le joueur, il le garde et le ramène vers le lanceur. Il n'y a pas de passes entre les joueurs pour un développement d'action ;
- Mise en place d'un guide sanitaire par chaque club et diffusion de ce guide auprès des adhérents, et plus particulièrement des entraîneurs encadrants, avec l'aide d'un « COVID Manager club », référent identifié pour chaque club :
 - Pas d'accès aux vestiaires, pas d'accès au clubhouse, valorisation des gestes barrières et de la distanciation physique...
 - Arrivée des pratiquants directement en tenue, ou changement dans les gradins
 - Tenue d'un registre de présence, à conserver par le club pour pouvoir identifier les « cas contact »
 - Pas de prêt de vêtements (chasubles y compris) de la part du club vers le pratiquant
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux pratiquants,
 - L'entraîneur référent est le seul autorisé à manipuler le matériel pédagogique et à le nettoyer : plots, coussins etc.
 - Il met en place un protocole de nettoyage des ballons et du matériel : avant et après chaque entraînement
 - Pratique avec gants interdite pour les pratiquants
 - Mise en place d'exercices individuels sans utiliser les flags, sans plaquer, sans porter, sans se toucher
- Interdiction d'organiser des matchs d'entraînement au sein d'un même club.

*se référer au « *protocole fédéral d'utilisation du ballon* ».

Le « COVID Manager club » : missions et responsabilités

Faisant partie de l'effectif maximal de 10 personnes, le « COVID Manager Club » est chargé, auprès des encadrants et des joueurs, de la communication et de l'application :

- Du programme d'activités ;
- Des recommandations sanitaires et médicales (dont établir la liste des participants) ;



- Des mesures barrières ;
- De la distanciation ;
- De la désinfection régulière (début et fin de séance a minima) de l'ensemble du matériel.

Son rôle est d'apporter un soutien à l'équipe administrative et technique du club dans la gestion de crise. Pour autant, sa responsabilité unique de « moyens », donc de pilotage des cinq points cités, ne saura être remise en cause en dehors de la bonne exécution de ses missions.

Le « COVID Manager Club » devra être précisément nommé en début et fin de séance et porté à la connaissance de tous. Aussi, la poursuite des cinq objectifs précédemment cités prend définitivement le pas sur toute consigne sportive ou technique donnée par l'éducateur. Bien entendu, ce dernier doit être en soutien des actions du « COVID Manager Club ».

Et après ? Le rythme de reprise des activités envisagé par étapes futures par la Fédération Française de Football Américain

La fédération propose au ministère des sports des scénarii de reprise de ses activités, selon un principe de progressivité, par étape et à ce stade sans précision chronologique. Ces scénarii, dès lors qu'ils seront validés, pourront être soumis à l'autorisation préalable des autorités locales en fonction de l'évolution des consignes sanitaires définies par le Gouvernement.

Dans le respect de l'évolution de la doctrine sanitaire générale le protocole de reprise est envisagé comme tel :

Etape 1 : autoriser le contact dans les trois disciplines, ainsi que les regroupements de plus de dix personnes.

Etape 2 : autoriser l'organisation de stages.

Etape 3 : autoriser les matchs amicaux, les tournois amicaux et les manifestations amicales.

Etape 4 : autoriser les compétitions officielles.

NB : ces étapes seront potentiellement au sujet de futures communications. Aucune de celles-ci n'est activée à ce jour.

En attendant que puissent se dérouler ces scénarii, continuons à nous protéger les uns les autres en :

- Se lavant régulièrement les mains ou en utilisant une solution hydroalcoolique ;
- En toussant ou en éternuant dans son coude ou son mouchoir ;
- En se mouchant dans un mouchoir à usage unique puis le jetant dans une poubelle prévue à cet effet, en évitant de se toucher le visage ;
- En respectant une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- En se saluant sans serrer la main et en arrêtant les embrassades ;
- Et, en complément de ces gestes barrière, en portant un masque quand la distance ne peut être respectée.

Pour ces derniers, la Fédération Française de Football Américain en appelle à la citoyenneté de tous en rappelant que la pandémie ne doit pas faire oublier d'autres réflexes primordiaux : les masques à usage unique ne doivent pas être jetés sur la voie publique ou en pleine nature. Ils sont reconnus comme des objets à haut risque infectieux et ils perturbent l'écosystème pendant près de 500 ans avant d'être biodégradé. « Se protéger les uns les autres » passe aussi par là.

